



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/52 11 octobre 2006

FRANÇAIS ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquantième réunion
New Delhi, 6 – 10 novembre 2006

PROPOSITION DE PROJET: VIET NAM

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Fumigène

• Plan d'élimination du bromure de méthyle pour le Vietnam (première tranche)

Banque mondia@NUDI

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS NON PLURIANNUELS VIET NAM

TITRE DU PROJET

AGENCE BILATÉRALE /AGENCE D'EXÉCUTION

Plan d'élimination du bromure de méthyle pour le Vietna				Vietnam			Banqu	ie mondiale	
ORGANISME NATIONAL DE				Départ	Département de la protection des plantes, Ministère de				
COORDINA	TION			l'agric	l'agriculture et du développement rural, et Département de la				
				coopér	ation internationale,	Ministère d	les resso	urces naturelles	
				et de l'	environnement.				
					DE SAO À ÉLIMINER	GRÂCE AU I	PROJET		
A : DONNÉES I	RELATIVES À	L'ARTICLE 7	(tonnes PAC), 2005, en d	ate de septembre 2006)				
Bromure de mé	thyle, Annexe E	93,6							
	•								
D. DONNÉES (SECTODIEI I E	S DII DDACD	AMME DE I	DAVE (toppe	es PAO, 2005, en date de	contombro 20	106)		
		S DU FROGRA					<i>(</i> 00)		
SAO	Aérosol	Mousses	Réf.	SAO	Solvants	Agent transform	de nation	Fumigène	
Bromure de méthyle								93,6	

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS : Oui

DONNÉE	ES RELATIVES AU PROJET	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
SAO #1	Limites du Protocole de	109.2	109.2	109.2	109,2	109,2	109.2	109.2	109,2	0	n.d.
	Montréal	,-		, ,	,-	ĺ	,		ĺ		
(tonne PAO)	Consommation maximum annuelle	n/d	85,2	80	80	70	70	50	35	0	85,2
,	Élimination annuelle grâce au projet en cours		0	0	0	0	0			0	0
	Élimination annuelle nouvellement ciblée	N/D	5,2	0	10	0	20	15	35	0	85,2
	Élimination annuelle non financée										
CONSOM À ÉLIMIN	MATION TOTALE DE SAO NER										
Consomm (HCFC)	Consommation totale de SAO à introduire (HCFC)		n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Coût du pr (\$US)	Coût du projet dans la proposition initiale (\$US)										
Coûts fin	aux du projet (\$US) :										
Financeme	Financement pour la Banque mondiale		600000	0	198284	0	0	0	0	0	1 098 284
	Financement total du projet	300000	600000	0	198284	0	0	0	0	0	1 098 284
Coûts d'a	ppui finaux (\$US):										
mondiale	Coût d'appui pour la Banque	22 500	37 500	0	22 371	0	0	0	0	0	82 371
Total des coûts d'appui		22 500	45 000	0	14 871	0	0	0	0	0	82 371
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)		322500	637500	0	220655	0	0	0	0	0	1180655
Rapport co (\$US/KG)	ût/efficacité final du projet								12	2,89 \$U	S/kg PAO

FINANCEMENT DEMANDÉ: Approbation du financement de la première tranche (2006) indiqué ci-dessus.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Examen individuel

DESCRIPTION DU PROJET

- 1. Au nom du gouvernement du Vietnam, la Banque mondiale a soumis pour examen par le Comité exécutif à sa 50^e réunion, un projet d'assistance technique pour l'élimination du bromure de méthyle (BM) au VietNam à un coût total de 1 098 284 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 82 371 \$US.
- 2. Ce projet d'assistance technique propose l'élimination de 85,2 tonnes PAO utilisées dans la fumigation des grains et des denrées et dans les traitements du sol d'ici 2015. Il représente l'ensemble de la consommation des utilisations réglementées de BM au Vietnam

Consommation du bromure de méthyle

3. Le gouvernement du Vietnam a déclaré au Secrétariat de l'Ozone 93,6 tonnes PAO au titre de sa consommation pour les utilisations du BM de 2005 n'ayant pas un objectif sanitaire et préalable à l'expédition. Ce chiffre représente un accroissement de plus de 60% comparativement à la consommation de 2004 qui était de 57,6 tonnes PAO. Le tableau cidessous présente un résumé des données fournies au Secrétariat de l'ozone de 2002-2004.

<u>Tableau 1</u>

<u>Utilisations sanitaires et préalables à l'expédition et autres que sanitaires et préalables à </u>

l'expédition du BM de 2002-2004, d'après les données fournies au Secrétariat de l'ozone

	Données de consommation du BM fournies en vertu de Art 7 (tonnes PAO)			
	2002	2003	2004	
Importation totale*	297,6	258	375,6	
QPS	246,6	201,6	318	
Applications autres que sanitaires et	51	56,4	57,6	

^{*} Statistiques provenant de la Direction générale des douanes

4. Au cours de la préparation du projet sur le BM, une campagne de collecte des données a été entreprise en 2005 et achevée au début de 2006. Les données sur les importations ont été vérifiées par recoupement avec les données statistiques des registres de la Direction générale des douanes et du Département de la protection des plantes (DPP). Les utilisations de BM pour les applications sanitaires préalables à l'expédition ont été déterminées sur la base des quantités déclarées dans les certificats phytosanitaires délivrés par les Sous-départements régionaux de la quarantaine phytosanitaire au cours des périodes respectives. Il ressort de cette analyse, une divergence entre les données déclarées en vertu de l'article 7 et celles rassemblées au cours de cette opération. Le tableau ci-dessous présente le résumé résultats de cette étude.

<u>Tableau 2</u>

<u>Importations du BM, utilisations sanitaires et préalables à l'expédition et utilisations autres que sanitaires et préalables à l'expédition de 2002-2004, d'après l'étude de 2005</u>

	Consommation du BM d'après l'étude de 2005 (tonne PAO)*							
	2002 2003 20							
Total des importations	287,4	364,2	380,4					
Sanitaires et pré-exp.	238,8	289,2	295,2					
Autres que sanitaires et pré-exp.	48,6	75	85,2					

^{*}Données réelles des importations basées sur les statistiques du DPP

- 5. Le gouvernement du Vietnam va soumettre au Comité d'application, par les biais du Secrétariat de l'ozone, une demande de révision des données relatives au BM rapportées entre 2002-2004, afin de refléter cette nouvelle donnée. Toutefois, sa valeur de référence pour la conformité sera maintenue.
- 6. Le tableau ci-dessous présente les principales utilisations du BM pendant la période 2002-2004

Tableau 3

	2002		20	003	2004		
Utilisations pour la Fumigation	Sanitaires et pré-exp.	Autres que sanitaires et pré-exp.	Sanitaires et pré-exp.	Autres que sanitaires et pré-exp.	Sanitaires et pré-exp.	Autres que sanitaires et pré-exp.	
Riz	148,8				176,4		
Café	28,8		28,8		29,4		
Manioc	33		38,4		33,6		
ISPM 15	28,2		45,6		56,4		
Fumigation du sol		4,2		7,2		19,2	
Fumigation structurelle		2,4		1,8		2,4	
Denrées stockées		42		46,2		36,6	
Non comptabilisé				19,8		27	
Total partiel	238,8	48,6	289,2	75	295,2	85,2	
Total	287,4		36	4,2	38	0,4	

Réglementation relative au BM

7. Par une circulaire publiée en 1998, les ex Services Hydrométéorologiques (HMS) du Vietnam et le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MARD) sont devenus conjointement responsables de la gestion de l'importation et du contrôle de l'utilisation du BM. En 2002, à l'issue d'une réorganisation du gouvernement, les HMS sont rattachés au Ministère

des ressources naturelles et de l'environnement (MONRE) qui assume désormais cette responsabilité. Cette réorganisation a aboli la circulaire associant les HMS et le MARD.

- 8. En vertu du cadre réglementaire actuel, le DPP est responsable de l'attribution des permis d'importation du BM. La surveillance de l'utilisation effective du BM est assurée conjointement par le DPP et les Sous-départements régionaux de la quarantaine phytosanitaire. Étant donné que la consommation du BM en vertu du Protocole ne concerne que les utilisations pour des applications autres que celles de la quarantaine et autres que les applications préalables a l'expédition, la communication des données exactes par les Sous-départements de la quarantaine phytosanitaire au DPP est déterminante pour l'établissement des nivaux de consommation justes.
- 9. Le projet souligne que le cadre réglementaire actuel est adéquat pour permettre au Vietnam de respecter ses obligations en vertu du Protocole de Montréal pour ce qui est du contrôle du BM. Cependant, pour renforcer le système de contrôle des importations, une coopération formelle doit être rétablie entre le MONRE et le MARD/PPD.

Plan relatif au bromure de méthyle

- 10. Le gouvernement du Vietnam a élaboré un plan national d'élimination du BM visant à réaliser les réductions graduelles de la consommation du BM jusqu'à son élimination totale en 2015. Le DPP et le MARD seront responsables de la mise en œuvre du plan relatif au BM.
- 11. Le Vietnam s'est doté d'une législation pour la gestion des pesticides et le contrôle des importations et des exportations du BM. Le plan relatif au BM propose le renforcement des procédures opérationnelles et de la capacité des agences, pour assurer la surveillance et appliquer cette législation; le plan propose aussi de voir comment améliorer ces lois pour permettre au pays de réaliser ses objectifs d'élimination. En particulier à travers :
 - a) l'établissement par le MARD en 2007, d'un système de quota pour les importations du BM destiné à des applications autres que sanitaires et préalables a l'expédition. Le système de quota comportera un calendrier des importations basé sur une réduction graduelle allant de 2008 jusqu en 2015;
 - b) le renforcement de la règlementation et des procédures actuelles d'attribution des permis de fumigation, et l'inclusion de dispositions sur l'obligation pour les organismes de fumigation, de se présenter périodiquement aux organismes de quarantaine phytosanitaire pour la formation;
 - c) le rétablissement de la circulaire associant le MONRE et le MARD en vue de renforcer davantage la surveillance des importations du BM;
 - d) la formation des inspecteurs et des agents de la normalisation du Département de l'agriculture sur les nouvelles procédures et les nouvelles technologies de remplacement du BM; et
 - e) la surveillance de la consommation du BM.

- 12. Le plan relatif au BM est constitué des quatre composantes suivantes :
 - a) Réglementation et renforcement des capacités (206 954 \$US) qui inclut l'élaboration d'un système d'information de gestion, la formation des responsables du MARD, et l'établissement d'une unité de contrôle de la résistance chez insectes;
 - Assistance technique pour les applications post-récoltes (537 670 \$US) qui inclut le renforcement des capacités des centres de formation, la formation des formateurs, la fourniture d'équipements aux centres de formation, le renforcement des capacités des agents de fumigation par la fourniture d'équipements, du matériel, et la formation pour les utilisateurs de BM autres que les agents de fumigation;
 - c) Assistance technique pour les applications post-récoltes (252 460 \$US) incluant l'évaluation des approches d'élimination du BM, la démonstration des alternatives spécifiques de la fumigation du sol, le travail sur le terrain et la formation; et
 - d) Le Service d'appui à la gestion du projet, 101 200 \$US représentant les coûts associés à l'unité de gestion de projet pour mettre en œuvre le projet. Ce service fera partie du DPP et sera responsable entre autres de la mise en œuvre des mesures de réglementation du BM, et jouera le rôle de coordonnateur de toutes les composantes.
- 13. La durée prévue de la mise en oeuvre du projet est de huit ans.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Questions liées à la consommation du BM

14. Le Secrétariat a voulu connaître les raisons pour lesquelles le plan relatif au BM a été préparé sur la base de la consommation de 2004 provenant des données de l'étude (85,2 tonnes PAO représentant toutes les utilisations pour des applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition) et non pas sur les données de consommation de 2005 déclarées en vertu de l'Article 7 (93,6 tonnes PAO). La Banque mondiale a indiqué que le plan relatif au BM a été préparé en 2005 et que l'étude menée au cours de la préparation du projet était focalisée sur l'obtention de la situation réelle de la consommation du BM dans le pays. Cela impliquait une comparaison des données disponibles à la Direction générale des douanes avec celles disponibles au DPP qui surveillait également la consommation réelle. D'après la Banque mondiale, ce chiffre représente par conséquent une situation plus réaliste de la consommation, si l'on considère les certificats phytosanitaires officiels délivrés pendant la période étudiée comme reflétant correctement la consommation réelle aux fins d'applications sanitaires et préalables à l'expédition. Le gouvernement soumet une demande au Secrétariat de l'ozone afin d'ajuster la consommation de 2004 à ces nouvelles données.

- 15. Le Secrétariat a par ailleurs indiqué que le projet a fait état de 27 tonnes PAO « non comptabilisées », mais néanmoins incluses dans la quantité à éliminer. La Banque mondiale a expliqué que ces chiffres se rapportent aux applications autres que celles de la quarantaine et préalables à l'expédition, en particulier dans le stockage.
- Le Secrétariat s'est dit préoccupé par l'importante ascension évidente de l'utilisation du 16. BM prévue dans le secteur de la fumigation du sol, et a demandé des clarifications à la Banque mondiale, étant donné que historiquement, l'utilisation du BM au Vietnam se limitait au secteur de stockage des grains. Le Secrétariat a en outre souligné que le gouvernement ne semble pas avoir pris des mesures fermes pour freiner cette ascension potentielle, mais au contraire, laisserait galoper l'utilisation du BM dans ce secteur. Le Secrétariat a par ailleurs indiqué que les mesures proposées pour l'élimination des utilisations du BM dans le secteur du sol sont pour la plupart constituées des projets de démonstration qui pourraient ne pas conduire spécifiquement à l'élimination de l'utilisation du BM. Au cours de la discussion qui a suivi, la Banque mondiale a expliqué que l'importance de l'utilisation du BM dans le secteur du sol n'a été confirmée que durant l'étude, et que l'accroissement de la production agricole qui entraîne l'accroissement conséquente de l'utilisation du BM, est nécessaire pour le développement économique du pays. La Banque mondiale a par ailleurs réitéré l'engagement du gouvernement à éliminer l'utilisation du BM dans ce secteur, conforté par l'assurance que l'élimination se fera naturellement sans financement supplémentaire du Fonds multilatéral, une fois que les projets de démonstration auront identifié les technologies de remplacement spécifiques adaptées à la situation du pays.

Questions liées au plan d'élimination du BM

- 17. Lors de l'examen du calendrier d'élimination présenté dans la proposition de projet, le Secrétariat a relevé que la plupart des projets d'élimination des SAO approuvés pour un secteur ou pour l'ensemble de l'élimination, portaient sur un calendrier accéléré comportant des réductions provisoires durant la période de mise en œuvre du projet. Dans le cas du Vietnam il est proposé que la consommation soit augmentée jusqu'à plafonner à 2007 sans réductions provisoires. La Banque Mondiale était de cet avis, et a proposé un calendrier d'élimination révisé prenant en compte cette considération.
- 18. Le Secrétariat a également souligné que le projet devrait être soumis sous la forme d'un projet d'investissement pluriannuel avec un financement approuvé par tranches, et non sous forme d'un projet d'assistance technique. Un accord entre le gouvernement du Vietnam et le Comité exécutif constituera une partie de ce projet.

Niveau de financement demandé

19. Le Secrétariat a indiqué que le coût total du plan relatif au BM tel que soumis (1 098 284\$US) excluant les coûts d'appui, se situe dans l'ordre des projets pour les pays ayant une consommation similaire. Le plan relatif au BM incluait un système de gestion global intégré des parasites, un programme de renforcement des capacités et de formation générale portant à la fois sur les questions de lutte contre les parasites et sur la formation pour l'utilisation des produits de remplacement dans les secteurs post et pré-récoltes, et sur l'établissement d'une unité de surveillance de projet. Une redistribution du budget a été suggérée par le Secrétariat afin d'intégrer les activités identifiées comme nécessaires à l'élimination. A l'issue des discussions, le Secrétariat et la Banque mondiale ont convenu des changements suivants dans chaque composante :

- a) Réglementation et renforcement des capacités (206 954 \$US), avec une réduction des coûts du système d'information de gestion et l'inclusion d'une nouvelle ligne budgétaire pour l'examen des politiques;
- b) Assistance technique pour les utilisations post-récoltes (537 670 \$US); aucun changement dans la répartition du budget;
- c) Assistance technique pour les utilisations pré-récoltes (252 460 \$US) avec un financement accru pour les démonstrations sur le terrain et une réduction conséquente de l'évaluation des approches intégrées;
- d) Les coûts de l'Unité de gestion du projet (101 200\$ US) demeurent inchangés.

Accord entre le gouvernement du Vietnam et le Comité exécutif

20. Un projet d'Accord, préparé avec l'aide de la Banque mondiale, entre le gouvernement du Vietnam et le Comité exécutif sur les modalités de mise en oeuvre du plan relatif au BM constitue l'annexe I au présent document.

RECOMMANDATION

- 21. A la lumière des observations du Secrétariat, le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation en principe du plan national d'élimination du BM pour le Vietnam ainsi qu'il suit:
 - a) Niveau de financement : 1 098 284 \$US plus les frais d'appui de 82 371 \$US, à condition que le gouvernement ne demande pas de financement supplémentaire pour des projets sur le BM;
 - b) Approbation de l'Accord qui figure à l'Annexe I; et
 - c) Approbation de la première tranche du projet d'un montant de 300 000 \$US, plus les frais d'appui de 22 500 \$US

	Titre de Projet	Financement du	Coûts d'appui	Agence
		projet (\$US)	(\$US)	d'exécution
(a)	Plan d'élimination du bromure de méthyle pour	1 098 284	82 371	Banque Mondiale
	le Vietnam			

Annexe I

PROJET

CONDITIONS CONVENUES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU VIETNAM ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LE PLAN D'ÉLIMINATION DU BROMURE DE MÉTHYLE

- 1. À sa 50^e réunion, le Comité exécutif a approuvé en principe un total de 1 098 284 \$US, plus les frais d'appui d'agence de 82 371 \$US, représentant le financement total qui sera mis à la disposition du Vietnam pour la réduction graduelle et l'élimination totale de toutes les utilisations réglementées du bromure de méthyle (85,2 tonnes PAO).
- 2. À travers la mise en oeuvre du plan d'élimination du bromure de méthyle, le gouvernement du Vietnam s'engage pour une réduction permanente de l'ensemble de la consommation des utilisations règlementées du bromure de méthyle de façon à ce qu'elle ne dépasse pas les niveaux de consommation suivants :

Année	Niveau de consommation maximum des utilisations règlementées du BM (tonnes PAO)*
2008	85,2
2009	80
2010	80
2011	70
2012	70
2013	50
2014	35
2015	0

^{*} Excluant toutes les dispenses pour les applications de quarantaine préalables à l'expédition et les utilisations d'urgence

- 3. Le gouvernement du Vietnam, qui a examiné les données de consommation spécifiées dans ce projet, est sûr de leur exactitude. Par conséquent, le gouvernement du Vietnam conclut cet accord avec le Comité exécutif étant entendu que, si une consommation supplémentaire de bromure de méthyle était établie à une date ultérieure, la responsabilité d'assurer l'élimination incombera exclusivement au gouvernement.
- 4. Le Vietnam s'engage à maintenir en permanence les niveaux de consommation indiqués dans le tableau ci-dessous à travers les restrictions sur les importations et les autres mesures de politique qu'il juge nécessaire. En échange du niveau de financement indiqué ci-dessous, le Vietnam s'engage à éliminer l'ensemble de la consommation nationale des utilisations règlementées du BM dans les limites spécifiées dans le tableau ci-dessus.

UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/52 Annexe I

	Financement	Financement Coûts d'appui d'agence		
Année	(\$US)	(\$US)	Total (\$US)	
2006	300 000	22 500	322 500	
2008	600 000	45 000	645 000	
2010	198 284	14 871	213 155	

- 5. Le gouvernement du Vietnam, en accord avec la Banque mondiale, aura toute latitude pour organiser et mettre en œuvre les éléments du projet qu'il juge plus importants pour respecter les engagements indiqués plus haut sur l'élimination du bromure de méthyle. La Banque mondiale accepte de gérer le financement du projet de manière à garantir la réalisation des réductions de bromure de méthyle spécifiques convenues. La Banque mondiale soumettra, sur une base annuelle, au Comité exécutif un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des réductions requises par ce projet.
- 6. Les composantes du financement du présent accord ne seront pas modifiées sur la base des futures décisions du Comité exécutif susceptibles d'affecter le financement de tout autre projet du secteur ou toutes autres activités au Vietnam.